

Mettre en place son document d'évaluation des risques

Durée : 7h

Date : 20 janvier 2021

Horaires : 9h-12h / 13h-17h

Pré requis : aucun



Objectifs :

- Savoir mettre en place son document d'évaluation des risques

Publics : toute personne gérant l'évaluation des risques au sein de son organisme ou entreprise

Points clés du programme :

- Evaluer et analyser les risques sur son entreprise,
- Définir la notion de l'accident du travail et de la maladie professionnelle,
- Appréhender les éléments statistiques de la sinistralité en jardins et espaces verts,
- Appréhender la rédaction de son document unique et la mise en place des mesures de prévention,
- Identifier les travaux interdits et la conformité du matériel,
- Appréhender les dérogations.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Etude de cas

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Edith TAMBOURET au 03.23.22.50.18 ou par mail

edith.tambouret@aisne.chambagri.fr



Chambre d'agriculture de l'Aisne

1, rue René Blondelle- 02007 LAON Cedex

SIRET : 18020251700017 – Déclaration activité DRTEFP : 2202P001202

hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AISNE